



## Uniquement sur rendez-vous

Prise de rendez-vous par internet : [www.vitry94.fr/rdv](http://www.vitry94.fr/rdv)

La présence de l'intéressé est obligatoire quel que soit son âge au dépôt du dossier

RENDEZ-VOUS LE ..... A ..... AU GUICHET N° .....

## CARTE D'IDENTITE et/ou PASSEPORT MINEUR

- Remplir une pré-demande sur le site : <https://ants.gouv.fr> et l'imprimer.
- 1 Photo d'identité récente (moins de 6 mois) en couleur sur fond gris ou bleu clair, visage dégagé, de face, tête nue sans lunettes, épaules apparentes, le visage doit mesurer 32x36mm (les photos d'école ne sont pas conformes)
- Passeport **Original + photocopie**
- Carte d'identité **Original + photocopies recto verso**
- Pour les passeports : Timbres fiscaux : - de 15 ans : **17 euros**  
15 ans et + : **42 euros**  
(vendus au bureau de tabac, aux impôts ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Le titre d'identité du représentant légal qui déposera le dossier **Original + photocopies**
- Le livret de famille (page des parents et de l'enfant). **Original + photocopies**
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer non manuscrite, facture gaz, électricité, eau, téléphone fixe, internet, impôts) **Original + photocopies**  
*\*Si vous êtes hébergé avec votre enfant fournir en plus :*  
Une attestation d'hébergement avec mention spécifique de l'enfant et des parents, la copie du titre d'identité de l'hébergeant
- Pour une première demande de carte et de passeport :*
  - Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
  - Pour les mineurs nés à l'Etranger ou en France de parents nés à l'Etranger, fournir la preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité etc...) **Original + photocopies**
  - Le titre républicain **Original + photocopies**
- \*Si les parents sont divorcés fournir:*
  - Le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (si la garde est alternée fournir la pièce d'identité de l'autre parent ainsi que son justificatif de domicile) **Original + photocopies de toutes les pages**
- \* Si les anciens titres sont perdus ou volés ou périmés depuis plus de 2 ans fournir :*
  - Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
  - La déclaration de perte ou de vol délivrée par le commissariat **Original + photocopies** (la déclaration de perte peut se faire au guichet au moment du dépôt)
- \* Si l'ancienne Carte est perdue ou volée fournir :*
  - 25 euros de timbres fiscaux (achat au bureau de tabac ou aux impôts ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>)



Ville de Vitry Sur Seine – Service Réglementation - RDC zone bleue 01-46-82-83-27  
Du lundi au vendredi 8h30-11h50/13h30-17h50. Le jeudi et le samedi ouverture de 8h30 à 11h50

## **Uniquement sur rendez-vous**

Prise de rendez-vous par internet : [www.vitry94.fr/rdv](http://www.vitry94.fr/rdv)

**POUR REMPLIR UNE PRE-DEMANDE** : <https://ants.gouv.fr>

## **ADRESSES UTILES**

**SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL :**  
44941 NANTES CEDEX 9

Site internet: <http://www.diplomatie.gouv.fr> rubrique : services aux citoyens

**TRIBUNAL D'INSTANCE D'IVRY SUR SEINE**  
Place Marcel Cachin  
94200 IVRY SUR SEINE

Tel : 01-45-15-22-85

Le service nationalité est ouvert au public : tous les matins du mardi au jeudi de 9h à 11h

**PREFECTURE DU VAL DE MARNE**  
Avenue du Général de Gaulle  
94011 CRETEIL CEDEX

Tél : 01-49-56-60-00